

1. Historique de la Cour des comptes

Il y a plusieurs années, un jeune employé de banque, Edouard Martin, se jetait avec passion dans la politique. Candidat sur une liste Vigilance, il fut élu au Conseil municipal de la Ville de Genève. Il s'aperçut rapidement que le dossier le plus important pour l'avenir de notre République était celui des finances. Visionnaire, Edouard Martin porta un œil critique sur les comptes de la Ville avant de déposer la motion intitulée : « Pour la création d'une Cour des comptes ». Le pavé était lancé dans la marre et allait agiter les esprits pendant près de 20 ans.

Les réactions fusèrent de tous les côtés

La libérale Marie-Charlotte Pictet déclarait que « *la solution de Monsieur Martin n'est pas la meilleure. Les contrôles financiers ou fiduciaires nous paraissent suffisants* » ; Le socialiste Laurent Extermann considérait cette motion « *intéressante dans son principe, mais excessive dans la forme* » ;

Le radical Gilbert Mouron se montrait intéressé, « *la motion méritant une étude* ».

L'écologiste David Hiler, actuel Conseiller d'Etat en charge des finances, soulignait que « *la proposition de Monsieur Martin n'est pas la bonne* » ;

Le vigilant Raoul Baehler, pourtant collègue de parti d'Edouard Martin, estimait que, sur le plan cantonal, la commission de contrôle de gestion jouait « *à peu près le même rôle qu'une Cour des comptes* » ajoutant qu'il faudrait « *créer une commission de contrôle de gestion communale qui fonctionnerait sur le même modèle que celle qui a de très bons effets sur le canton* » ;

Le travailliste Jean-Pierre Lyon se demandait si « *Ce n'est pas la Cour des comptes qu'il faut mettre comme titre, mais TRIBUNAL DE L'INQUISITION* » et par conséquent, il s'opposerait au renvoi en commission ;

Enfin, le Conseiller administratif libéral Claude Haegi proposait le renvoi en commission.

Fin de la première partie (séance du Conseil municipal du 28 novembre 1989).

L'honnête compromis

Sans être refusée la motion était simplement renvoyée pour étude à la Commission des finances. Ainsi, le rapporteur socialiste Laurent Extermann expliquait doctement que : « *La discussion qui a eu lieu à la Commission des finances a été révélatrice des divers malaises qui nous agitent et des états d'âmes divergents qui font tout le charme de notre pluralisme. En effet, on a tout entendu, du plus saugrenu au plus raisonnable... ce que nous vous proposons est bien à la sauce helvétique, un honnête compromis* ».

La Cour des comptes était abandonnée au profit d'une « *création d'audits en Ville de Genève* ». Au final, un enterrement de première classe.

En juin 1992, autour d'Edouard Martin, naissait le Comité « Halte aux déficits » qui soutenait l'Audit, la Cour des comptes, la diminution significative de la dette et qui s'opposait à toute hausse d'impôts.

Premier défi : la mise en place de l'Audit accepté par le peuple le 26 juin 1995.

Deuxième défi : soumettre toute nouvelle hausse d'impôts au peuple.

Troisième défi : la Cour des comptes.

En vue des élections au Grand-Conseil de 1997, fut créée l'« Alliance des Citoyens-Contribuables » sous l'impulsion de Claude Tamborini, bien connu pour son engagement dans la défense des commerçants. 74 candidats se présentèrent sur la liste N° 8. Leur but était clair : exiger l'application de la volonté populaire ! Malgré sa jeunesse l'ACC ne passa pas loin du quorum.

En 1998, devant le Conseil municipal, le démocrate-chrétien Pattaroni reprenait le projet d'une Cour des comptes, sans citer HAD et l'ACC !

En janvier 1999, Claude Marcet devenait Président de HAD et relançait le débat sur la Cour des comptes.

On connaît maintenant la fin de l'histoire... ou presque ! Reste maintenant l'élection des Magistrats à la Cour des comptes.

2. L'indépendance de la Cour des Comptes

Le maillon faible, dans l'esprit des lois imaginé par Montesquieu, est le contrôle des pouvoirs.

Car l'indépendance des pouvoirs, point cardinal du fonctionnement d'un Etat moderne, passe nécessairement par le contrôle effectif de ces pouvoirs.

Dans le système démocratique genevois, la Cour des comptes deviendra le lieu de l'exercice du contrôle des pouvoirs par le peuple souverain. C'est pour ce motif que le législateur a placé ce nouvel organe dans une situation constitutionnelle d'indépendance par rapport aux pouvoirs exécutif et judiciaire.

Il revient donc aux magistrats qui seront élus d'être eux-mêmes indépendants de ceux qui dominent ces pouvoirs, c'est à dire des partis gouvernementaux.

A défaut, le Cour des comptes ne serait qu'un alibi.

Les dysfonctionnements genevois étant de nature politique, il serait en effet illusoire et vain de confier aux seuls partis gouvernementaux, impliqués dans la gabegie qui a conduit à la nécessité politique de créer une Cour des comptes, le soin de composer l'organe chargé de contrôler l'utilisation des finances publiques.

La liste n° 1 est la seule qui soit soutenue par des partis et des mouvements qui ne portent **aucune responsabilité** dans la dette actuelle.

Cette liste a, de plus, été composée de personnalités choisies pour leurs seules compétences et indépendance et qui n'appartiennent ni aux partis gouvernementaux, ni même aux formations qui les présentent !

La liste n° 1 est la seule qui milite véritablement pour l'indépendance de la Cour des comptes !
